

et qu'ils vont permettre à leurs industries de défense de diffuser librement des données de haute qualité obtenues avec leurs capteurs spatiaux.

En partageant davantage les techniques et les moyens de vérification, on renforcerait encore plus les opérations de paix de l'ONU. Kofi Annan, secrétaire général adjoint de l'ONU aux opérations de maintien de la paix, a demandé aux pays de l'OTAN de soutenir, avec leurs ressources technologiques, les missions de contrôle reliées aux opérations de paix :

L'ampleur et la complexité des opérations de maintien de la paix font qu'il est impératif de trouver de nouveaux modes de coopération avec des organisations régionales telles que l'OTAN... La plupart des pays membres de l'OTAN sont parmi les plus avancés au monde du point de vue technologique, et de nombreuses techniques sophistiquées mises au point par l'OTAN pourraient être utilement mises en oeuvre dans les opérations de maintien de la paix. Des moyens techniques de surveillance, allant des simples avions téléguidés aux technologies de télédétection par satellite, pourraient contribuer à améliorer le rapport coût-efficacité de certaines tâches de routine liées au maintien de la paix, telles que l'observation et la surveillance, tout en réduisant le nombre de Casques bleus exposés à un environnement dangereux sur le terrain³.

La surveillance aérienne coopérative (utilisation de détecteurs montés sur des plates-formes aériennes telles que des avions, des hélicoptères, des robots volants ou des aérostats) représente une autre façon de combiner les efforts pour recueillir des informations. Sous l'égide de l'ONU ou d'un autre organisme international, la surveillance aérienne pourrait être utilisée pour le renforcement mutuel de la confiance, pour le contrôle d'objectifs, d'activités ou d'emplace-

ments visés par des accords de limitation des armements ou de démilitarisation, ou pour l'exécution d'opérations de paix. Les inspections menées par la CSNU ont clairement montré l'effet multiplicateur que l'on obtient en combinant les observations faites par satellite, par avion et par hélicoptère, et les inspections menées au sol.

Le contrôle coopératif, défini au sens large, aura aussi sa place dans les efforts que l'on fera dans l'avenir pour augmenter la transparence quant à la situation des forces armées, aux budgets et à la doctrine militaires et aux transferts mondiaux d'armements. Les techniques de surveillance mises à part, il faudra aussi recourir aux technologies employées pour recueillir, réduire, analyser et organiser les données. On devra en outre élaborer des systèmes de gestion intégrée pour traiter la grande quantité de données que l'on sera à même de rassembler grâce aux divers moyens de collecte, aux registres des transferts d'armes ou aux rapports sur les budgets militaires.

L'ONU possède une vaste expérience de l'utilisation des trois processus examinés dans la présente étude : la vérification du contrôle des armements, le renforcement de la confiance, et les opérations de paix. De concert avec le Groupe d'experts scientifiques associés à la CD, elle est en train de concevoir un système mondial de contrôle qui servirait à vérifier l'observation d'un éventuel traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le personnel de l'ONU a déjà acquis de l'expérience dans le domaine du renforcement de la confiance, pendant le processus de désengagement des forces dans le Sinaï et, dans celui des opérations de paix, aux termes de l'Accord Sinaï II et du Traité de paix conclu entre l'Égypte et Israël.

L'ONU comptant des membres dans toutes les parties du monde, elle peut aider à «fusionner» les dimensions mondiale, régionale et

³ «Les opérations de maintien de la paix de l'ONU et la coopération avec l'OTAN», *Revue de l'OTAN*, octobre 1993, p. 5 et 7.

